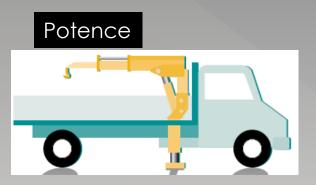
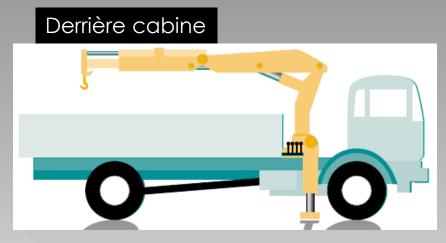
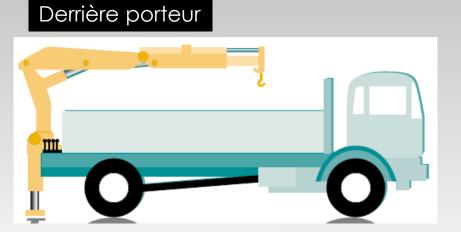
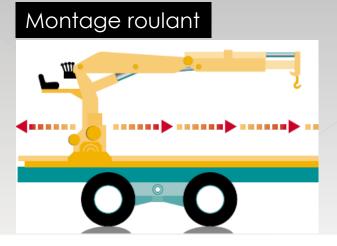
Classification Grue Auxiliaire de Chargement de Véhicules

Pas de catégories, mais une option « télécommande »













PROGRAMME DE FORMATION Renouvellement CACES® R390 Grue auxiliaire de chargement de véhicules Option télécommande

OBJECTIFS

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de conduire et d'utiliser en sécurité les grues auxiliaires de chargement de véhicules pour lesquelles il sera autorisé par l'employeur (CT R4323-55 et R4323-56).

PUBLIC VISÉ

Tous les salariés utilisant une grue auxiliaire de chargement de véhicules, et en conséquence, devant être titulaire de l'autorisation de conduite consécutive à la formation obligatoire, et du CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) dans les entreprises le mettant en œuvre.

PROGRAMME DE FORMATION

Enseignements théoriques (commun à toutes les catégories)

- Bases de la réglementation applicable aux équipements de travail. Documents à présenter lors des contrôles.
- Rôle des différents organismes.
- Responsabilités du chef d'équipe, du chef de chantier, du conducteur de travaux.
- Principaux engins, caractéristiques, organes de service, dispositifs de sécurité. Principaux risques.
- Règles de conduite, de circulation, de stationnement. Dispositions générales de sécurité, fin de poste

Enseignements pratiques (développés selon la catégorie d'engins)

- Prise de poste / Vérifications
- Conduite / Circulation
- Manœuvres
- Maintenance

Tests CACES®



CAT industrie ou ECOFAC Suivant les recommandations CNAM R386, R389, R372M et R390

Références réglementaires : Recommandation CNAMTS R 390 Grue auxiliaire de chargement de véhicules

Conduite:

Articles R4323-55 à R4323-57 du Code du Travail.

<u>Formation à la sécurité</u>: Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

<u>Prérequis</u>:

Aptitude médicale, permis de conduire (si circulation sur la voie publique), compréhension du français.

Durée:

2 jours recyclage et tests CACES®

Nombre d'intervenants :

1formateur théorie/pratique sur le 1èr jour et 1 testeur sur le 2ème jour.

Evaluation et suivi de la formation

 Une évaluation à chaud est effectuée en fin de session, elle s'appuie sur :

Un questionnaire d'évaluation rempli par les participants qui a pour objectifs de :

- Mesurer la satisfaction et l'intérêt des participants
- Evaluer l'intégration de techniques et d'outils.
- Pressentir les évolutions et les changements mis en place
- Engager les participants dans leur plan d'action.
- Un bilan oral où chaque participant présente les actions sur lesquelles il s'engage.
 La présence d'un responsable est souhaitable sur ce temps afin de mieux accompagner les changements de comportements des salariés.



PROGRAMME DE FORMATION CACES® R390 grue auxiliaire de chargement de véhicules Option télécommande – Conducteur expérimenté

OBJECTIFS

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de conduire et d'utiliser en sécurité les grues auxiliaires de chargement de véhicules pour lesquelles il sera autorisé par l'employeur (CT R4323-55 et R4323-56).

PUBLIC VISÉ

Tous les salariés utilisant une grue auxiliaire de chargement de véhicules, et en conséquence, devant être titulaire de l'autorisation de conduite consécutive à la formation obligatoire, et du CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) dans les entreprises le mettant en œuvre.

PROGRAMME DE FORMATION

Enseignements théoriques (commun à toutes les catégories)

- Bases de la réglementation applicable aux équipements de travail. Documents à présenter lors des contrôles.
- Rôle des différents organismes.
- Responsabilités du chef d'équipe, du chef de chantier, du conducteur de travaux.
- Principaux engins, caractéristiques, organes de service, dispositifs de sécurité. Principaux risques.
- Règles de conduite, de circulation, de stationnement. Dispositions générales de sécurité, fin de poste

Enseignements pratiques (développés selon la catégorie d'engins)

- Prise de poste / Vérifications
- Conduite / Circulation
- Manœuvres
- Maintenance

Tests CACES®



CAT industrie ou ECOFAC Suivant les recommandations CNAM R386, R389, R372M et R390

Références réglementaires : Recommandation CNAMTS R 390 Grue auxiliaire de chargement de véhicules

Conduite:

Articles R4323-55 à R4323-57 du Code du Travail.

Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

Prérequis:

Aptitude médicale, permis de conduire (si circulation sur la voie publique), compréhension du français.

Durée:

3 jours formation et tests CACES®

Nombre d'intervenants :

1formateur théorie/pratique sur les 1èr et 2ème jour, et 1 testeur sur le 3ème jour.

Evaluation et suivi de la formation

• Une évaluation à chaud est effectuée en fin de session, elle s'appuie sur :

Un questionnaire d'évaluation rempli par les participants qui a pour objectifs de :

- Mesurer la satisfaction et l'intérêt des participants
- Evaluer l'intégration de techniques et d'outils.
- Pressentir les évolutions et les changements mis en place
- Engager les participants dans leur plan d'action.
- Un bilan oral où chaque participant présente les actions sur lesquelles il s'engage.
 La présence d'un responsable est souhaitable sur ce temps afin de mieux accompagner les changements de comportements des salariés.



PROGRAMME DE FORMATION Autorisation de conduite grue auxiliaire de chargement de véhicules R390 Option télécommande

Références réglementaires : Recommandation CNAMTS R 390 Grue auxiliaire de chargement de véhicules

Conduite:

Articles R4323-55 à R4323-57 du Code du Travail.

<u>Formation à la sécurité</u>: Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

Pré-requis :

Aptitude médicale, permis de conduire (si circulation sur la voie publique), compréhension du français.

<u>Durée</u>: 2 iours

Nombre d'intervenants :

1 formateur théorie/pratique.

Evaluation et suivi de la formation

• Une évaluation à chaud est effectuée en fin de session, elle s'appuie sur :

Un questionnaire d'évaluation rempli par les participants qui a pour objectifs de :

- Mesurer la satisfaction et l'intérêt des participants
- Evaluer l'intégration de techniques et d'outils.
- Pressentir les évolutions et les changements mis en
- Engager les participants dans leur plan d'action.
- Un bilan oral où chaque participant présente les actions sur lesquelles il s'engage.
 La présence d'un responsable est souhaitable sur ce temps afin de mieux accompagner les changements de comportements des salariés.

OBJECTIFS

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de conduire et d'utiliser en sécurité les grues auxiliaires de chargement de véhicules pour lesquelles il sera autorisé par l'employeur (CT R4323-55 et R4323-56).

PUBLIC VISÉ

Tous les salariés utilisant une grue auxiliaire de chargement de véhicules, et en conséquence, devant être titulaire de l'autorisation de conduite consécutive à la formation obligatoire.

PROGRAMME DE FORMATION

Enseignements théoriques (commun à toutes les catégories)

- Bases de la réglementation applicable aux équipements de travail. Documents à présenter lors des contrôles.
- Rôle des différents organismes.
- Responsabilités du chef d'équipe, du chef de chantier, du conducteur de travaux.
- Principaux engins, caractéristiques, organes de service, dispositifs de sécurité. Principaux risques.
- Règles de conduite, de circulation, de stationnement. Dispositions générales de sécurité, fin de poste

Enseignements pratiques (développés selon la catégorie d'engins)

- Prise de poste / Vérifications
- Conduite / Circulation
- Manœuvres
- Maintenance